

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de réhabilitation du centres d'activités de nature et nautiques JY Cousteau - Avenant 1 au lot 5

N° : VA_DEC2020_364

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société H.V.P. domiciliée à RONCHIN (59790), l'avenant n°1 au lot 5 : Peinture/Nettoyage chantier du marché de réhabilitation du centre d'activités de nature et nautiques Jacques-Yves Cousteau afin de tenir compte de l'ajout de prestations suivantes :

- Travaux complémentaires dans le sanitaire, pour un montant de 250.00 € H.T.

Soit au total une plus-value de 250.00 € H.T. (deux cent cinquante euros hors taxe)

Montant du marché : 6 827,33 € H.T.

Montant avenant : 250.00 € H.T. représentant une hausse de 3.66 %

Nouveau montant du marché : 7 077,33 € H.T.

Imputation comptable : 2313 414 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 28 septembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176881-AU-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2020